

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1929)
Heft: 85

Vorwort: De quelques difficultés pendantes
Autor: M.T.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)

JANVIER 1929

Abonnement: 25 f. (Français)

NUMÉRO 85

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. FÉLIX DU PASQUIER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

De quelques difficultés pendantes

Il est rare qu'une journée s'écoule sans que le secrétariat général de la *Chambre de commerce Suisse en France* ne reçoive une lettre ou la visite d'un citoyen suisse qui veut savoir si quelque amélioration est en vue quant au régime des étrangers en France, en matière de prorogation de bail ou de reprise de locaux; en matière de dommage de guerre ou de taxe sur les bénéfices de guerre; en matière d'imposition des sociétés étrangères qui ont des intérêts dans des sociétés françaises affiliées ou, encore, en matière de remboursement du trop perçu sur le coût de la carte d'identité.

D'autres compatriotes voudraient savoir où en sont des problèmes d'un ordre plus général. Ils ont, quant à eux, la bonne fortune de n'être pas personnellement rongés par la préoccupation d'un bail à renouveler ou de locaux à reprendre; ni inquiétés par un avertissement du fisc à propos d'une contribution dont ils ne devraient pas être passibles; ni tourmentés de regrets à propos de taxes acquittées avec trop d'empressement et qu'il s'agit de récupérer. Mais ils ont d'autres préoccupations et demandent :

Si les accords, arrangements et avenants commerciaux provisoires signés et ratifiés, il y a quelques mois, risquent de n'être, en effet, que provisoires et s'il faut s'attendre à de nouveaux remaniements et relèvements de tarifs;

Si, après quatre années d'attente, on peut encore espérer que le Sénat ratifiera, quelque jour, la convention générale d'arbitrage et de conciliation signée le 6 avril 1925, par le gouvernement français et le gouvernement suisse,

ratifiée moins de six mois après par les Chambres fédérales et approuvée, sans discussion, en 1926, par la Chambre des députés;

Si, dans les cas nombreux où la législation française des dernières années (voire d'anciennes lois malencontreusement exhumées) lésent douloureusement ou inquiètent les Suisses établis en France, le Gouvernement fédéral a fait valoir, avec assez d'insistance et d'énergie, les clauses maîtresses du traité franco-suisse d'établissement;

Si les Genevois, ainsi que les touristes suisses ou étrangers qui visitent Genève, doivent pour longtemps renoncer à visiter en autocar les pittoresques vallées alpestres et les villes d'eau de la Haute-Savoie.

Telles sont quelques-unes des questions d'inégale importance que, sur le seuil de l'an 1929, beaucoup de Suisses en France continuent à se poser.

Nous nous efforcerons d'examiner ces difficultés, une à une, dans les prochains numéros de ce Bulletin, non pour la vaine satisfaction de les cataloguer, mais avec l'espoir qu'en les mettant en pleine lumière et en essayant d'en déchiffrer les éléments, nous contribuerons peut-être à leur aplanissement.

Dès aujourd'hui, nous allons jeter un premier coup d'œil sur la dernière en date des difficultés pendantes entre la France et la Suisse : la déplorable querelle des autocars. Nos lecteurs vont la juger bien mesquine et bien petite, mais il en est des petites querelles comme des légères indispositions : elles ne deviennent alarmantes que si elles sont négligées.

M. T.